

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20240328-DEL\_2024\_003A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024  
Publication : 04/04/2024

## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 28 mars 2024

**Président :** Monsieur Rémi DETANG  
**Secrétaire de séance :** Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 21/03/2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 6  
Nombre de procuration : 4

**SCRUTIN :**  
**POUR : 10**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**NE SE PRONONCE PAS : 0**

#### **Membres Présents :**

M. Nicolas BOURNY  
M. Rémi DETANG  
M. Jean-François DODET  
M. Dominique GRIMPRET  
Mme Danielle JUBAN  
Mme Céline TONOT

#### **Membres Absents :**

M. Philippe BELLEVILLE (pouvoir à M. Jean-François DODET)  
M. Patrick CHAUPUIS  
M. Thierry FALCONNET  
M. Jean-Claude GIRARD

Mme Dominique MARTIN-GENDRE (pouvoir à Mme Danielle Juban)  
Mme Lydie PFANDER-MENY  
M. Pierre PRIBETICH (pouvoir à Mme Céline Tonot)  
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)  
M. Guillaume RUET

**OBJET :** **AFFAIRES FONCIERES**  
**Chenôve – 116 avenue Roland Carraz – Acquisition d'une propriété**

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a déjà procédé, à la demande de Dijon métropole, à la maîtrise foncière et au portage de plusieurs propriétés comprises dans différents secteurs de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Entrée Sud », cette opération ayant été déclarée d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil métropolitain du 30 juin 2021.

Il est proposé de poursuivre la maîtrise foncière et d'acquérir une nouvelle propriété située avenue Roland Carraz à Chenôve, au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation ».

Conformément à l'accord amiable intervenu avec les propriétaires, il est ainsi proposé l'acquisition de la maison d'habitation libre d'occupation située 116 avenue Roland Carraz, cadastrée section AH n°165, moyennant le montant de 180 000 € conforme à l'évaluation du Domaine, auquel s'ajoute la somme de 10 800 € TTC correspondant aux frais de négociation de l'agence immobilière.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **d'acquérir** sur les Consorts Moreau la propriété bâtie située 116 avenue Roland Carraz à Chenôve, cadastrée section AH n°165 de 531 m<sup>2</sup>, au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation » ;
- **de dire** que cette acquisition sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant de 180 000 €, auquel s'ajoute la somme de 10 800 € TTC correspondant aux honoraires de l'agence immobilière « Pierres et conseils patrimoine immobilier » ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 02/04/2024  
de Céline TONOT  
Secrétaire de séance



Signature numérique le 02/04/2024  
de Rémi DETANG  
Président de l'EPFL

